

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant à remplacer les regazéificateurs de l'usine LSR (Dossier R-4178-2021)

Objet de la demande

Énergir s.e.c. (**Énergir**) a déposé, le 30 novembre 2021, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation de réaliser un projet d'investissement visant à remplacer les quatre regazéificateurs existants à l'usine de liquéfaction, stockage et regazéification (le **Projet**). Ces regazéificateurs ont atteint la fin de leur durée de vie utile et leur entretien est devenu plus complexe et onéreux au cours des dernières années. Le coût global estimé du Projet est évalué à 31,4 M\$. Énergir demande également à la Régie l'autorisation d'établir un compte de frais reportés dans lequel seront comptabilisés les coûts reliés au Projet.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Distributeur, **au plus tard le 19 janvier 2022 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires, **au plus tard le 26 janvier 2022 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

